

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire du Lac-Saint-Jean tenue le 16 décembre 2024 à 17 h 45 au 1550, boulevard Auger Ouest à Alma, à laquelle il y avait quorum.

Sont présentes les personnes suivantes :

Membres du conseil d'administration

Madame Marilyn Allard
Madame Valérie Aubut, présidente
Monsieur Jonathan Bellemare
Monsieur Pier-Charles Boily
Monsieur Jérôme Carette
Madame Mélanie Gagnon, vice-présidente
Madame Caroline Girard

Madame Christine Girard
Madame Joanne Landry
Monsieur Steeve Larouche
Madame Nathalie Lemieux
Madame Cynthia Minier
Madame Marianne Simard
Madame Tanya Paradis

Sont également présents : monsieur Marc-Pascal Harvey, directeur général, madame Christine Flaherty, directrice générale adjointe et secrétaire générale, monsieur Jean-François Tadros, directeur général adjoint et responsable des Services éducatifs jeunes, monsieur Olivier Bergeron, directeur du Service des ressources humaines et madame Rosa Savona, secrétaire de gestion

Mot de bienvenue

Madame Valérie Aubut, présidente, souhaite la bienvenue à tous.

1. CONVOCATION, CONFORMITÉ DE LA RÉUNION ET QUORUM

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum et la procédure de convocation ayant été respectée, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée.

2. ORDRE DU JOUR : ADOPTION

CA241216-01 Sur proposition de madame Cynthia Minier, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour de la séance.

3. PROCÈS-VERBAUX

3.1. Procès-verbal de la réunion ordinaire du 26 novembre 2024

CA241216-02 Sur proposition de madame Joanne Landry, il est résolu à l'unanimité de dispenser la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 26 novembre 2024 puisque chaque membre en a reçu une copie au moins 6 heures avant le début de la séance, et d'accepter ce procès-verbal.

Suivi au point 8.4 :

Madame Christine Flaherty, directrice générale adjointe et secrétaire générale, mentionne que lors du traitement de ce point, il y avait une coquille dans le document d'information qui présentait les modifications apportées aux seuils pour l'octroi des contrats selon les divers modes. Pour les contrats de service, le seuil pour un contrat de gré à gré passe de 25 000 \$ à 30 % du seuil pour l'appel d'offres public (et non de 10 000 \$ à 30 % du seuil pour l'appel d'offres public).

4. DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS POUR LA RÉUNION

Madame Valérie Aubut, présidente, demande si des membres ont des conflit d'intérêts à déclarer en lien avec les sujets à l'ordre du jour. Aucun conflit d'intérêts n'est déclaré.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune.

6. AGENDA DE CONSENTEMENT (DÉCISIONS OU INFORMATIONS EN BLOC)

Aucun.

7. SUJETS NÉCESSITANT DES ÉCHANGES

7.1. Rapport annuel : adoption

Considérant que l'article 220 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que le centre de services scolaire prépare un rapport annuel, en transmet une copie au ministre et le rend public;

Considérant le Règlement adopté par le gouvernement prescrivant le contenu et un gabarit pour le rapport annuel;

Considérant le rapport annuel du Centre de services scolaire soumis au conseil d'administration pour adoption;

Considérant que ce rapport annuel sera présenté à la population lors de la séance du CA du 28 janvier 2025;

CA241216-03 **Sur proposition de madame Caroline Girard, tous les membres sont en accord. En conséquence, il est résolu à l'unanimité d'adopter le rapport annuel 2023-2024 du Centre de services scolaire, tel que déposé.**

7.2. Règlement de délégation de pouvoirs : modifications

Considérant que la version actuelle du Règlement de délégation de pouvoirs a été adoptée par le conseil d'administration le 26 avril 2022;

Considérant que le Règlement fait l'objet d'une vigie constante pour s'assurer que les décisions se prennent par la bonne instance ou par la bonne personne;

Considérant que le comité de gouvernance et d'éthique recommande au conseil d'administration d'apporter des modifications au Règlement, entre autres, sur les objets suivants :

- Adapter le Règlement au fait que les fonctions de direction des Services éducatifs adultes et direction des Services aux entreprises Forgescom sont maintenant séparées;
- Adapter le Règlement pour tenir compte du nouveau poste de direction générale adjointe et responsable des Services éducatifs jeunes;
- Faire une délégation en faveur du directeur général en lien avec les recommandations du Protecteur régional de l'élève;
- Faire les ajustements en lien avec le fait que la nomination des directions d'établissement et directions adjointes d'établissement relève dorénavant, selon des amendements apportés à la *Loi sur l'instruction publique*, au directeur général;
- Pour la conclusion d'un contrat d'approvisionnement, contrat de service et contrat de construction, faire les ajustements de concordance en lien avec les amendements à la *Politique et lignes internes de conduite concernant l'octroi et la gestion des contrats d'approvisionnement, de service et de travaux de construction* (seuils de dépenses exprimés en pourcentage par rapport au seuil pour l'appel d'offres public et ajustement des limites);

Considérant le projet de Règlement amendé soumis au conseil d'administration pour examen et adoption;

Considérant la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique;

CA241216-04 Sur proposition de madame Tanya Paradis, tous les membres sont en accord. En conséquence, il est résolu à l'unanimité :

- d'adopter le *Règlement de délégation de pouvoirs* avec les modifications proposées;
- que ce Règlement remplace, une fois en vigueur, le Règlement entré en vigueur le 26 avril 2022, lequel sera abrogé;
- que le nouveau Règlement entre en vigueur le jour de la publication de l'avis de son adoption, soit le 16 janvier 2025.

7.3. Politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement psychologique ou sexuel : adoption

Considérant la *Loi sur les normes du travail* qui prévoit que tout salarié a droit à un milieu de travail exempt de harcèlement psychologique (article 81.19).

Considérant l'entrée en vigueur de la *Loi visant à prévenir et à combattre le harcèlement psychologique et la violence à caractère sexuel en milieu de travail* (projet de loi n° 42) adopté le 27 mars 2024;

Considérant l'obligation de mettre à jour le politique à l'automne 2024 afin de se conformer aux modifications des différentes lois au niveau du harcèlement psychologique ou sexuel;

Considérant que le projet de politique a pour but d'établir et d'uniformiser les processus de prévention, de prise en charge et d'application de normes pour tout le personnel ainsi que pour les personnes qui se trouvent dans les lieux de travail;

Considérant que le syndicat du soutien manuel, l'association des directions d'école et l'association des cadres se sont dit en accord avec le projet proposé;

Considérant les commentaires du syndicat des professionnels et du syndicat du soutien technique;

Considérant la recommandation du Directeur du Service des ressources humaines et du Comité des ressources humaines;

CA241216-05 Sur proposition de madame Cynthia Minier, tous les membres sont en accord. En conséquence, il est résolu à l'unanimité :

- d'adopter la *Politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement psychologique ou sexuel*, tel que proposée;
- que cette Politique remplace la *Politique relative à la prévention du harcèlement* entrée en vigueur le 15 juin 2004, laquelle est abrogée.

7.4. Désignation d'un membre de la communauté au CA (poste vacant)

La désignation est reportée à la réunion du conseil d'administration du 28 janvier 2025.

8. AFFAIRES DIVERSES

Aucune.

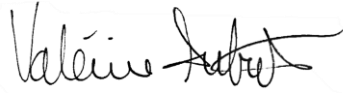
9. FIN DE LA RÉUNION

9.1. Prochaine réunion

Selon le calendrier des séances 2024-2025, la prochaine réunion publique du conseil d'administration est prévue le 28 janvier 2025, à 19 h.

9.2. Levée de la réunion

CA241216-06 La séance est levée à 18 h 13 sur la proposition de monsieur Jonathan Bellemarre, laquelle est adoptée à l'unanimité.



Valérie Aubut
Présidente du conseil d'administration



Christine Flaherty
Directrice générale adjointe et
secrétaire générale